

**PROCES-VERBAL DU SECRETAIRE COMMUNAL**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU 18 OCTOBRE 2011**

Sont présents : M. Ch. MICHEL, Bourgmestre – Président ;  
Mme F. PIGOLET, M. M. BASTIN, Mme A. MASSON, M. F.  
QUIBUS, Mmes C. HERMAL, E. MONFILS-OPALFVENS, Echevins ;  
MM. Ch. AUBECQ, J. DELSTANCHE, Mme N. DEMORTIER, M. A.  
DEMEZ, Mmes P. NEWMAN, A-M. BACCUS, MM. B. THOREAU, M.  
DELABY, Mme V. MICHEL, MM. V. HOANG, R. WILLEMS, P.  
BRASSEUR, Mme J. WEETS, M. M. NASSIRI, Mme A. HALLET, M.  
Fr. VAESSEN, Mme S. TOUSSAINT, M. G. STENGELE, Mmes F. VAN  
LIERDE, M. VANDERKELEN, Ch. MOREAU, Y. CALBERT,  
Conseillers communaux ;  
Mme P. ROBERT, Secrétaire communal f.f.

Sont excusés : M. R.GILLARD, Echevin,  
M. J-P. HANNON, Conseiller communal.

- - - - -

Monsieur Charles MICHEL, Bourgmestre, préside l'assemblée qu'il ouvre,  
en séance publique, à dix-neuf heures dix minutes.

- - - - -

Conformément aux dispositions de l'article L1122-16 du Code de la  
Démocratie Locale et de la Décentralisation, le procès-verbal de la séance  
du 20 septembre 2011 a été mis à la disposition des membres du Conseil,  
sept jours francs avant le jour de la séance.

**COMMUNICATIONS**

**A. Divers**

1. Avis favorable de la Police locale de Wavre, en date du 3 octobre 2011, relatif à l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance pour le magasin Luxus, situé Bld de l'Europe, 147 à Bierges et les bureaux de la société Chaussures Maniet – Arpal Management situé avenue Zénobe Gramme, 46 à Wavre.

**B. Décisions de l'autorité de tutelle**

1. Arrêté du Collège provincial, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011, approuvant moyennant rectifications, le compte pour l'exercice 2009 de la Fabrique d'Eglise Saint Joseph de Rofessart, arrêté par son Conseil de Fabrique et à propos duquel le Conseil communal s'est prononcé favorablement en dates des 18 mai et 19 octobre 2010.
2. Arrêté du Collège provincial, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011, approuvant les modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2011 du budget communal adoptées par le Conseil communal en date du 21 juin 2011.

3. Arrêté du Collège provincial, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011, approuvant les modifications budgétaires n°3 de l'exercice 2011 du budget communal adoptée par le Conseil communal en date du 21 juin 2011.
4. Arrêté du Collège provincial, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011, approuvant le compte pour l'exercice 2010 de la Régie de l'électricité arrêté par le Conseil communal en date du 21 juin 2011.
5. Arrêté du Collège provincial, en date du 8 septembre 2011, approuvant moyennant rectifications, le budget pour l'exercice 2011 de la Fabrique d'Eglise Saint Joseph de Rofessart, arrêté par son Conseil de Fabrique en date du 5 juillet 2010 et à propos duquel le Conseil communal s'est prononcé favorablement en date du 19 octobre 2010.
6. Arrêté du Collège provincial, en date du 22 septembre 2011, approuvant les comptes pour l'exercice 2010 de la Ville de Wavre arrêtés par le Conseil communal en date du 21 juin 2011.
7. Prise pour information par Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, en date du 14 septembre 2011, de la délibération du Conseil communal du 21 juin 2011 fixant les conditions générales et le mode de passation du marché de travaux ayant pour objet « Eclairage public – travaux d'expansion – Belle- voie ».
8. Approbation par dépassement du règlement complémentaire sur la circulation routière relatif à la mise à sens unique du chemin du Stocquoy, arrêté par le Conseil communal en date du 21 juin 2011.

## **ORDRE DU JOUR**

### **A. SEANCE PUBLIQUE**

- S.P.1. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d'église de la paroisse de Saint Jean-Baptiste – Budget pour l'exercice 2011 – Deuxième demande de modifications des services ordinaire et extraordinaire – Avis.

---

Adopté par vingt-huit voix pour et une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E,

Par 28 voix pour et 1 abstention :

Article 1er. - Un avis favorable est réservé à la délibération du Conseil de fabrique de la fabrique d'église de la paroisse de Saint Jean-Baptiste, portant deuxième demande de modifications de son budget pour l'exercice 2011.

Article 2. - Ladite délibération, accompagnée de la présente décision, sera transmise en quatre expéditions à Madame la Gouverneure de la Province de Brabant wallon.

- - - - -

S.P.2. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d'église de la paroisse de Notre Dame – Budget pour l'exercice 2011 – Avis.

---

Adopté par vingt-huit voix pour et une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E,

Par 28 voix pour et 1 abstention :

Article 1er. - d'émettre un avis favorable sur le budget pour l'exercice 2011 de la fabrique d'église de la paroisse de Notre Dame.

Article 2. - Le budget considéré, accompagné de la présente décision, sera transmis en quadruple expédition à Madame la Gouverneure de la Province du Brabant wallon

- - - - -

S.P.3. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Eglise Protestante Unie de Belgique – Budget pour l'exercice 2011 – Première demande de modifications des services ordinaire et extraordinaire – Avis.

---

Adopté par vingt-huit voix pour et une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E,

Par 28 voix pour et 1 abstentions :

Article 1er. – Un avis favorable est réservé à la délibération du Conseil d'administration de l'Eglise protestante unie de Belgique à Wavre, portant première demande de modifications de son budget pour l'exercice 2011.

Article 2. – Ladite demande, accompagnée de la présente décision, sera transmise en onze expéditions à Madame la Gouverneure de la Province du Brabant wallon.

- - - - -

S.P.4. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Eglise Protestante Unie de Belgique – Budget pour l'exercice 2012 – Avis.

---

Adopté par vingt-huit voix pour et une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE,

Par 28 voix pour et 1 abstention:

Article 1er - d'émettre un avis favorable sur le budget pour l'exercice 2012 présenté par le Conseil d'administration de l'Eglise Protestante Unie de Belgique à Wavre.

Art.2 - Ledit budget, accompagné de la présente décision, sera adressé à Mme la Gouverneure de la Province de Brabant wallon.

-----

S.P.5. Finances communales – Emprunt tiers à contracter pour la fabrique d'Eglise Saint Jean-Baptiste – Définition du mode de passation de marché et des conditions de l'emprunt – Approbation du cahier spécial des charges.

---

Adopté par vingt-huit voix pour et une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

Par 28 voix pour et 1 abstention,

DECIDE :

Article 1er : De souscrire à un emprunt tiers de 100.000 € à verser à la Fabrique d'Eglise Saint-Jean-Baptiste qui remboursera les charges à la Ville ;

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité pour passer ce marché de service et d'arrêter le cahier spécial des charges ci-annexé ;

Article 3 : Les crédits ont été prévus en modification budgétaire N°4 du service extraordinaire de 2011 aux articles de recettes 7901/963-51 et de dépenses 7901/843-52.

-----

Mme A. MASSON, Echevin, quitte la salle du Conseil communal.

-----

S.P.6. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2010 – Cercle Culturel et Artistique de Wavre.

---

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par l'ASBL Cercle culturel et artistique de Wavre pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2010.

-----

Mme A. MASSON, Echevin, pénètre dans la salle et reprend place à la table du Conseil communal.

-----

S.P.7. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2010 – Festival Maca-Minimes – Opus3 asbl.

---

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par l'ASBL Festival Macas-Minimes pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2010.

-----

M. P. BRASSEUR, Conseiller communal, quitte la salle du Conseil communal.

-----

S.P.8. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2010 – TV Com.

---

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par l'ASBL TV Com pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2010.

-----

M. P. BRASSEUR, Conseiller communal, pénètre dans la salle et reprend place à la table du Conseil communal.

-----

M. F. VAESSEN, Conseiller communal, quitte la salle du Conseil communal.

- - - - -

S.P.9. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2010 – Wavre Centre-Ville.

---

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par l'ASBL Wavre Centre Ville pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2010.

- - - - -

M. F. VAESSEN, Conseiller communal, pénètre dans la salle et reprend place à la table du Conseil communal.

- - - - -

S.P.10. Affaires immobilières – Biens communaux – Déplacement de la chaussée des Collines – Acquisition d'un bien pour cause d'utilité publique – Cession de biens – Echange sans soulte – Décision définitive (Ville de Wavre, le SPW et GSK.)

---

Adopté par vingt-cinq voix pour et quatre voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

**D E C I D E par vingt-cinq voix pour et quatre voix contre :**

Article 1er.- d'approuver les échanges, sans soulte, pour cause d'utilité publique, suivants :

- Terrains appartenant à GSK, cédées à la Ville, à titre d'échange :
  - parties des parcelles de terrain cadastrée Wavre, 1<sup>ère</sup> division, section En°26A/ptie bordant la chaussée d'Ottembourg, d'une superficie d'environ 1.024m<sup>2</sup> et de 61m<sup>2</sup> y compris les constructions et aménagements y réalisés
  - partie de la parcelle anciennement cadastrée Wavre, 1<sup>ère</sup> division, section C, 82F, et actuellement cadastrée n°97D d'une superficie d'environ 189m<sup>2</sup> y compris les constructions et aménagement y réalisés.
- Terrains appartenant à la Ville, cédées à GSK, à titre d'échange :
  - Partie de la chaussée des Collines, non cadastrée, pour une superficie d'environ 44m<sup>2</sup>, y compris les constructions et aménagements y réalisés ;
  - Parties de la chaussée de la Verte Voie, chemin n°19, non cadastré, pour une superficie d'environ 59m<sup>2</sup> et 61m<sup>2</sup>, y compris les constructions et aménagements y réalisés.

- Terrains appartenant à la Région, cédées à la Ville, à titre d'échange :
  - Rond-point n°3 situé entre la chaussée d'Ottembourg et la chaussée des Collines existante avant travaux d'une superficie de 24a 12ca;
  - 2 parcelles de terrain cadastrées Wavre, 1<sup>ière</sup> division, section E, n°35D/pie d'une superficie de 4a 77ca, n°35<sup>E</sup>/pie d'une superficie de 3a 37ca ;
  - L'emprise n°47/pie du plan K8647/1 du SPW, constitué d'une partie de la parcelle cadastrée Wavre, 1<sup>ère</sup> division section E n°36 B et d'une parite du chemin n°2, non cadastré, d'une superficie de 2a 86ca ;
- Parcelle appartenant à la Ville, cédées à la Région à titre d'échange :
  - Partie de la chaussée des Collines, d'une superficie d'environ 9a85ca ;
  - Partie de la chaussée des Collines d'une superficie d'environ 14a50ca
  - Partie du chemin n°19, d'une superficie d'environ 1a21ca
  - Partie de la Chaussée d'Ottembourg, d'une superficie d'environ 5a14ca ;

Art. 2- Le projet d'acte est approuvé.

Le Bourgmestre, celui qui le remplace ou son délégué, assisté du Secrétaire communal ff, est autorisé à représenter le Collège communal à la signature de l'acte notarié.

-----

S.P.11.      Marché de fournitures et de services – Prézone opérationnelle – Acquisition d'un logiciel de gestion des rapports d'incendie, d'ambulance, de la prévention et de la logistique du matériel de gestion des plans et des communications ainsi que les contrats de maintenance annuels – Approbation des conditions et du mode de passation du marché.

---

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :

A l'unanimité,

Article 1er : d'acquérir un logiciel de gestion des rapports d'incendie et d'ambulance, du personnel, de la prévention et de la logistique du matériel, de gestion des plans et des communications ainsi que les contrats de maintenance annuels et d'approuver le Cahier Spécial des Charges ci-annexé.

Article 2- de choisir comme mode de passation de marchés la procédure négociée sans publicité.

Article 3- d'imputer la dépense du logiciel de gestion pour le montant de 40.000 € TVAC sur l'article 351/742-53/Act5 du budget extraordinaire et la dépense pour les frais de maintenance annuels, estimée à 5.000 € TVAC, sur l'article 351/123-13/Act5 du budget ordinaire.

-----

S.P.12. Convention – Biens communaux – Résidence Taxandra – Logements moyens– Mandat de gestion – Avenant à la convention passée avec la société de logement de service public « LE FOYER WAVRIEN ».

---

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E A l'unanimité,

Article 1er - d'approuver l'avenant à la convention signée le 1er juillet 2010 entre la Ville et la scl Le Foyer Wavrien donnant mandat de gestion des biens suivants : à 1300 Wavre, dans un immeuble à appartements multiples dénommé « Pavillon XIX » dit Résidence « Taxandra » sise parc des Saules 19, 6 appartements portant les numéros 02, 11, 12, 21, 22, 31 confié par la Ville de Wavre à la scl "Le Foyer Wavrien".

Art. 2 - Une expédition de la présente délibération sera adressée à Mme. la Présidente de la société coopérative à responsabilité limitée « LE FOYER WAVRIEN ».

MANDAT DE GESTION \_- Avenant à la CONVENTION  
signée le 1er juillet 2010

ENTRE :

LA VILLE DE WAVRE, représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins, en la personne de Monsieur Charles MICHEL, Bourgmestre, assisté de Madame Patricia ROBERT, Secrétaire Communal f.f..

ET :

La S.C.R.L. LE FOYER WAVRIEN, Société de Logement de service public agréée par la Société Wallonne du Logement sous le n° 2660,

Représentée par Madame Carine HERMAL, Présidente et Monsieur Damien DELFOSSE, Directeur-gérant,

IL EST EXPOSE :

Le 1er juillet 2010, la Ville de Wavre et la scl Le Foyer Wavrien signaient une convention modalisant la prise en gestion par le Foyer Wavrien des logements suivants propriétés de la Ville de Wavre :

- à 1300 Wavre chaussée des Atrébates n° 10, Résidence « Georges Simenon » , immeuble comprenant 24 appartements ;
- à 1300 Wavre chaussée des Atrébates n° 12, Résidence « Jacques BREL » , immeuble comprenant 24 appartements ;
- à 1300 Wavre chaussée des Atrébates n° 14, Résidence « Paul DELVAUX » , immeuble comprenant 33 appartements ;



- à 1300 Wavre rue Théophile Piat n° 1, Résidence « Piat », immeuble comprenant 4 appartements.

La Ville de Wavre est également propriétaire des biens situés :

- à 1300 Wavre, dans un immeuble à appartements multiples dénommé « Pavillon XIX » dit Résidence « Taxandra » sise parc des Saules 19, 6 appartements portant les numéros 02, 11, 12, 21, 22, 31 ;

La Ville souhaite mettre ces biens en gestion auprès du Foyer Wavrien.

ET CONVENU CE QUI SUIIT :

Par la présente, la Ville de Wavre donne mandat spécial au Foyer Wavrien, qui accepte, le pouvoir de gérer et administrer en son nom et pour son compte les logements dont il est question ci-avant, selon les modalités fixées dans la convention – mandat de gestion signée entre la Ville de Wavre et la scrl Le Foyer Wavrien le 1er juillet 2010.

Fait à Wavre , en autant d'exemplaires que de parties outre celui destiné à la Société Wallonne du Logement, autorité de tutelle administrative.

- - - - -

S.P.13. Voirie Communale – Permis d'urbanisme – Rue du Bois Wilmet – Cession de voirie.

---

Adopté à l'unanimité.

**Le Conseil communal,**

(...)

#### **DECIDE à l'unanimité**

Article 1<sup>er</sup> La cession de voirie à 5 mètres de l'axe de la voirie dénommée RUE DU BOIS WILMET, à front de la parcelle présentement cadastrée Wavre 4<sup>e</sup> Division, Section A, n° 296, dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme, pour la construction d'une habitation, introduite par Monsieur et Madame DENIS - ULLENS de SCHOOTEN, est approuvée.

Art. 2. Copie de la présente délibération sera transmise au fonctionnaire délégué, pour suite voulue.

- - - - -

S.P.14. Grandes voiries – RN 257 – Règlement complémentaire sur la circulation routière – Placement d'une signalisation lumineuse tricolore au carrefour formé par la chaussée des Collines et les avenues Vésale et Einstein – Création de passages pour piétons – Avis.

---

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

-----

- S.P.15. Grandes voiries – RN 257 – Règlement complémentaire sur la circulation routière – Placement d’une signalisation lumineuse tricolore au carrefour formé par la chaussée des Collines et la rue de Wavre – Création de passages pour piétons – Avis.

---

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

DECIDE A L’UNANIMITE,

Article 1 : de remettre un avis favorable sur le projet de règlement complémentaire de circulation routière proposé par le Service Public de Wallonie à savoir : « Sur le territoire de la Ville de Wavre, au carrefour de la chaussée des Collines (R.N° 257) et de ma rue de Wavre, la circulation routière est réglée comme il est prévu au plan n° TR2-K10.546 annexé à la présente délibération de la manière suivante :

- Le long de la chaussée des Collines, des signaux lumineux sont placés à droite à droite avant le croisement de la rue de Wavre. Ils sont répétés à gauche en berme centrale et sur les potences au dessus de la chaussée. Ces feux règlent le passage des usagers de la chaussée des Collines.
- Les usagers débouchant de la rue de Wavre, des deux côtés de la chaussée des Collines, ont l’obligation de virer à droite (D1) et doivent céder le passage (B1) aux usagers circulant sur la chaussée des Collines qui est prioritaire (B9).
- Des passages piétons en travers de la chaussée des Collines et entre le trottoir et l’îlot directionnel de la rue de Wavre. Des signaux lumineux sont placés de part et d’autre de ceux-ci et règlent la circulation des piétons.
- Les dispositions ci-dessus sont portées à la connaissance des usagers au moyen de la signalisation et des marquages prévus à cet effet au règlement général sur la police de la circulation routière. »

Article 2 : La présente délibération sera transmise, par recommandé, en triple expédition au service compétent de la Région wallonne.

-----

- S.P.16. Zone de Police locale de Wavre – Cadre du personnel opérationnel – Mobilité 2011-04 – Département « Sécurisation et intervention » – Vacance d’un emploi d’inspecteur.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1er : De déclarer vacant par mobilité interne, un emploi d'inspecteur de police pour le département « Intervention & Sécurisation » pour le cycle de mobilité 2011.04.

Article 2 : Une copie de la présente délibération sera transmise, conformément à la circulaire ministérielle PLP 12 du 8 octobre 2001, à Madame la Gouverneure de la Province du Brabant Wallon.

-----

La séance publique est levée à dix-neuf heures vingt-cinq minutes et le Conseil communal se constitue à huis clos à dix-neuf heures vingt-huit minutes.

-----

## **B. HUIS CLOS**

(...)

-----

La séance s'étant déroulée sans réclamation, le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2011 est définitivement adopté.

-----

La séance est levée à dix-neuf heures vingt-huit minutes.

-----

Ainsi délibéré à Wavre, le dix-huit octobre deux mil onze.

Le Secrétaire communal f.f.,

Le Bourgmestre - Président

Patricia ROBERT

Charles MICHEL